

**TRANSFERT DU MARCHÉ RELATIF A L'OPERATEUR GENERALISTE DE LA PLATEFORME  
DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS AU POLE METROPOLITAIN DU  
GENEVOIS FRANÇAIS**

**ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION**

**AVENANT N°1 au marché n°18016  
Opérateur généraliste de la Plateforme de Rénovation Energétique des  
logements**

**1 A - Identification du pouvoir adjudicateur**

**Actuel :**

Groupement de commandes constitué entre Annemasse Les Voirons Agglomération, représentée par son Président Christian DUPESSEY et la Communauté de Communes du Genevois, représentée par son Président Pierre-Jean CRASTES.

**Futur :**

Pôle métropolitain du Genevois français  
Clos Babuty - 27 rue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY  
Tél. : +33 (0)4 50 04 54 08

**2 B - Identification du titulaire du marché public**

INNOVALES  
1011 rue des Glières  
74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY  
Courriel : [contact@innovales.fr](mailto:contact@innovales.fr)  
SIRET : 81142570100018

Représenté par : Damien GAUCHERAND, Directeur

**3 C - Conditions du marché public**

Référence du marché public : 18016  
Date de la notification : 23/05/2018

Durée de la période initiale : 2 ans.  
Nombre de périodes de reconduction : 3  
Durée de chaque période de reconduction : 1 an  
Durée maximale du contrat, toutes périodes confondues : 5 ans

Marché public mixte :

- Un marché comportant des prestations réalisées à prix forfaitaire ;
- Un accord-cadre sans minimum ni maximum s'exécutant au moyen de bons de commande émis sur la base d'un bordereau des prix unitaires.

Répartition du forfait annuel entre les membres du groupement de commandes						
Référence CCTP	Désignation	Prix en € HT	AA		CCG	
1.1	Services indispensables : Elaboration du contenu	9 900,00 €	73,00%	7 227,00 €	27,00%	2 673,00 €
1.1	Services indispensables : Mise en ligne du contenu	3 300,00 €	73,00%	2 409,00 €	27,00%	891,00 €
1.1	Mises à jour des contenus du site internet	9 900,00 €	73,00%	7 227,00 €	27,00%	2 673,00 €
1.6	Coût forfaitaire pour la gestion de suivi des particuliers	9 900,00 €	71,00%	7 029,00 €	29,00%	2 871,00 €
<b>TOTAL EN EUROS</b>		33 000,00 €	23 892,00 €		9 108,00 €	

#### 4 D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : Transfert du marché public au Pôle métropolitain du genevois français

Le transfert prend effet le 23/04/2019.

Ce transfert induit les adaptations suivantes :

- Les 4 prix unitaires du BPU concernant la mission 2 sont transformés en un forfait annuel correspondant à des prestations équivalentes réalisées pour un EPCI de + 30 000,00 hbts, pour un montant de 23 414,29 € HT. Le BPU et la DPGF sont modifiés en conséquence, *voir annexes au présent avenant* ;
- Les 2 premières lignes de la DPGF, élaboration et mise en ligne du contenu, doivent être considérées comme valables pour la 1ère année de marché uniquement. A compter du 23/05/2019, elles ne seront plus facturées. Le Pôle métropolitain du Genevois français paiera la dernière facture mensuelle émise pour ces prestations pour la période courant du 23/04/2019 au 22/05/2019, d'un montant de 1 100,00 € HT. La DPGF est modifiée en conséquence, *voir annexe au présent avenant* ;
- Remplacement de l'intitulé de la ligne 3 de la mission 6 « Coût annuel Développement de partenariat » par « Développement de partenariat ». Le BPU est modifié en conséquence, *voir annexe au présent avenant*.
- Ajout d'une ligne 5 dans la mission 6 : « Instruction des demandes de subventions ». Le BPU est modifié en conséquence, *voir annexe au présent avenant*.

Avenant établi en 4 exemplaires originaux

#### 5 E - Signature du titulaire du marché public

A ....., Le .....

Signature du titulaire

**6 F - Signature du représentant d'Annemasse Les Voirons  
Agglomération habilité par la délibération du bureau communautaire  
n° ..... du .....**

A ....., Le .....

Signature

**7 G - Signature du représentant de la Communauté de Communes du  
Genevois habilité par la délibération du bureau communautaire  
n° ..... du .....**

A ....., Le .....

Signature

**8 H - Signature du représentant du Pôle métropolitain du genevois  
français habilité par la délibération du comité syndical n° .....  
du .....**

A ....., Le .....

Signature